

En été comme en hiver, les sentiers de vélo de montagnes/ fatbike du centre de vélo de montagne Le Panoramique sont aussi utilisés par les marcheurs, coureurs et raquetteurs. La majeure partie des sentiers qui sont répertoriés sur notre carte des sentiers a été développée par Vélo-Chicoutimi et ce pour la pratique du vélo de montagne (incluant maintenant le fatbike). Cet usage est régi par un protocole d'entente entre Vélo-Chicoutimi et Rio Tinto qui est propriétaire de 95% des terrains sur lequel on retrouve des sentiers. La balance des terrains est propriété de Télésignal communications, Placement Romay, Hydro-Québec et quelques propriétaires privés. Vélo-Chicoutimi est pleinement consciente que les autres usages telles la marche, la course et la pratique de la raquette y ont cours depuis plusieurs années. Vélo-Chicoutimi désire que ces usages puissent être maintenus. Cependant, toutes ces activités se sont accrues significativement au Boisé Panoramique ces dernières années. La pratique du vélo de montagne au Boisé Panoramique connaît une croissance soutenue de l'ordre de 15% depuis 1999 et la pratique de la raquette en hiver est bien implantée depuis 2004. Depuis 2015, la pratique du Fatbike et la course en sentiers ont pris une telle ampleur que les conflits d'usage sont maintenant importants certaines journées, et ce peu importe la saison. C'est une belle problématique car c'est un signe que la population est active...Cependant cette problématique nécessite d'être adressée et encadrée. Ce guide a pour objectif de documenter les règles d'usage et les règles de priorité dans les sentiers afin que tous puissent profiter de ce joyau en plein cœur de la ville de Saguenay qu'est le boisé Panoramique.

1. PRIORITÉ D'USAGE

Dans les sentiers du boisé Panoramique, ce sont les **cyclistes** qui ont priorité. SVP assurez-vous de respecter la priorité d'usage ci-dessous et ce pour des questions de sécurité et de civisme.



2. CHIENS INTERDITS

Nous sommes conscients que cela peut frustrer certains usagers mais ce sont avant tout des questions de sécurité et de civisme qui motivent cette interdiction et non une idéologie et encore moins une haine des chiens. Nos grandes cartes principales aux entrées des sentiers (coin Barrette et chemin de la Réserve et piste cyclable Chicoutimi-Jonquière) indiquent depuis plusieurs années que les chiens sont tolérés lorsque leur maître les tient en laisse. Cependant, notre constat (sur plusieurs années de fréquentation des sentiers) est que 90% du temps, les propriétaires de chiens ne respectent pas cette consigne. Les chiens « en liberté » ont occasionné plusieurs incidents au fil des ans. Avec l'accroissement marqué de l'usage par les cyclistes, marcheurs et coureurs, cette cohabitation n'est plus viable. Quant à l'aspect « civisme », une courte balade dans les sentiers, surtout au printemps, vous convaincra que ramasser les excréments du meilleur ami de l'homme (ou de la femme) semble un concept complètement abstrait pour bon nombre de propriétaires de chien. Par ailleurs, certains qui les ramassent accrochent le petit sac bien rempli sur une branche...telles des décorations de Noël ! La combinaison de tous ces éléments motive cette décision d'interdiction.

3. PRÉPAREZ VOTRE SORTIE

Vous devez bien connaître votre équipement. Ne surestimez pas vos aptitudes en empruntant un sentier avec un niveau de difficulté excédant votre capacité. Vérifiez les prévisions météorologiques et préparez-vous en conséquence. Il faut prévoir des options vestimentaires pour pallier au froid, en particulier lors des arrêts. Les cyclistes devraient avoir un « kit » de réparation en cas de bris afin de pouvoir revenir au point de départ. Si vous êtes seuls, avertissez un proche de votre itinéraire et de votre heure prévue pour le retour et, idéalement, ayez un téléphone cellulaire. Notez que la carte de nos sentiers est disponible gratuitement sur l'application ONDAGO.

4. RESTEZ DANS LE SENTIER

Évitez de marcher, courir ou rouler intentionnellement hors des sentiers. Évitez aussi de prendre un raccourci non balisé car ces situations causent des dommages à l'écosystème. Comme on dit en bon français : « **Keep singletrack single** ».

5. NE ROULEZ PAS DANS DES SENTIERS FERMÉS ET/OU INTERDIT

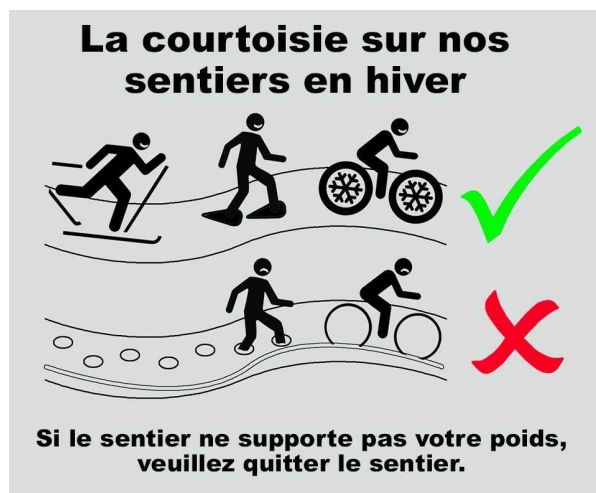
Que ce soit pour protéger l'environnement ou pour éviter des blessures aux usagers, lorsqu'il est affiché qu'un sentier est fermé, c'est certainement pour de bonnes raisons. Marcher, courir ou rouler dans des sentiers fermés est donc interdit. Ne pas respecter cette consigne peut être dangereux ou causer des incidents.

6. NE ROULEZ PAS LORSQUE LES CONDITIONS SONT TRÈS BOUEUSES

Assurez-vous que le sentier est praticable et propice à la pratique du vélo de montagne. Vérifier notre « Bouette-Ô-mètre » sur le site www.velochicoutimi.qc.ca. Rouler dans un sentier boueux ou pendant le dégel cause une érosion accrue de celui-ci. En effet dans de telles conditions, les cyclistes ont tendance à contourner les trous de bouettes et au fil du temps, cela cause l'élargissement inutile du sentier. Il peut en résulter des dommages importants que les équipes d'entretien ont du mal à réparer.

7. EN HIVER ET AU PRINTEMPS, NE ROULEZ PAS / COUREZ PAS LORSQUE LA NEIGE EST TROP MOLLE

Assurez-vous que le sentier est praticable et propice pour rouler ou courir. Si la neige est trop molle en hiver, cela laisse des traces qui rendront l'usage ardu et désagréable pour les prochains utilisateurs, particulièrement quand la neige aura durci lorsque le froid sera de retour. S'il vous est impossible de rouler en ligne droite parce que c'est trop mou ou si vos pneus enfoncent de plus de 2,5 cm (1 po.), trouvez-vous une autre occupation!



8. ROULEZ LENTEMENT DANS LES SENTIERS ACHALANDÉS

Comme sur une route congestionnée, roulez lentement lorsque les sentiers sont achalandés afin de ne pas mettre en danger la sécurité des autres utilisateurs ainsi que la vôtre. Dans les sentiers de niveau débutant, respectez la courbe d'apprentissage des cyclistes que vous croisez. Ils apprécieront ainsi leur expérience et les chances qu'ils reviennent sont accrues. Cela consolidera notre « force de représentation » pour que la ville maintienne (et même accroisse☺) les budgets de développement et d'entretien des sentiers.

9. ROULEZ AVEC PRUDENCE ET RESTEZ COURTOIS EN TOUT TEMPS

Ralentissez lorsque vous arrivez à la hauteur d'autres utilisateurs du sentier et annoncez-leur poliment votre approche. Soyez prêts à toute éventualité et à vous arrêter s'il le faut.

10. ÉVITEZ DE MARCHER, COURIR OU ROULEZ AVEC DES ÉCOUTEURS

En effet, cela vous expose davantage à des accidents car vous serez moins alerte et n'entendrez pas nécessairement arriver les autres utilisateurs. Cela dit, cette pratique n'est pas interdite mais si vous le faites, assurez-vous que le niveau sonore de ce que vous écoutez ne bloque pas les autres sons.




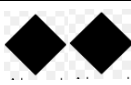
11. RESPECTEZ LA FAUNE ET L'ENVIRONNEMENT

Soyez attentif au sentier et aux abords de celui-ci. Ne jetez pas de déchets dans les sentiers et n'effrayez pas les animaux. Les cyclistes doivent rouler de manière à ne pas détériorer la surface du sentier. Pour cela, évitez les dérapages et les blocages de roue inutiles (*Ride, don't slide*). Si vous réparez votre vélo dans les sentiers suite à un bris, rapportez les pièces brisées et jetez-les à la poubelle la plus proche ou rapportez-les chez vous et mettez-les dans le bac de recyclage si ce sont des matières recyclables (ex : cartouche de CO₂)

12. NE FAITES PAS DE TRAVAUX NON AUTORISÉS DANS UN SENTIER

Si vous pensez qu'une certaine « ligne » dans un secteur mérite d'être développée, faites-en part aux membres du conseil d'administration de Vélo-Chicoutimi en communiquant avec eux via l'adresse info@velochicoutimi.qc.ca ou encore via la page Facebook de Vélo-Chicoutimi. Nous sommes évidemment ouverts aux bonnes idées et aux initiatives mais comme nous développons et entretenons les sentiers depuis plus de 15 ans, il y a probablement une raison motivant l'absence de sentier dans le secteur visé. Le développement des sentiers au boisé Panoramique est régi par un protocole d'entente entre Rio Tinto et l'aménagement non autorisé des sentiers va à l'encontre de ce protocole. De plus Vélo-Chicoutimi développe les sentiers en conformité avec le guide de l'International Mountain Biking Association (IMBA) et leur attribue un niveau de difficulté (charte ci-dessous) qui est conséquent avec le niveau minimum requis de la part du cycliste. Enfin, cela peut entraîner des dommages à l'environnement et des blessures aux autres usagers.

Centre de vélo de montagne Le Panoramique : Légende d'affichage dans les sentiers

	Piste cyclable				
Largeur du sentier	72 po ou plus	36 po ou plus	24 po ou plus	12 po ou plus	6 po ou plus
Revêtement	Durci ou revêtu	Ferme et stable	En grande partie stable, une certaine diversité	Très diversifié	Très diversifié et imprévisible
Inclinaison moyenne	Moins de 5 %	5 % ou moins	10 % ou moins	15 % ou moins	20 % ou plus
Inclinaison maximale	Maximum 10 %	Maximum 15 %	Maximum 15 % ou plus	Maximum 15 % ou plus	Maximum 15 % ou plus
Obstacles naturels et Particularités techniques (PT)	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> Obstacles inévitables 2 po. de hauteur ou moins Possibilité d'obstacles évitables Ponts inévitables : 36 po. de largeur ou plus 	<ul style="list-style-type: none"> Obstacles inévitables 8 po. de hauteur ou moins Possibilité d'obstacles évitables Ponts inévitables : 24 po. de largeur ou plus PT de 2 pi. de hauteur ou plus, largeur du tablier des ponts supérieure à la moitié de la hauteur 	<ul style="list-style-type: none"> Obstacles inévitables 15 po de hauteur ou moins Possibilité d'obstacles évitables Possibilité de pierres mobiles Ponts inévitables : 24 po. de largeur ou plus PT de 4 pi. de hauteur ou plus, largeur du tablier des ponts inférieure à la moitié de la hauteur De courtes sections peuvent dépasser les critères 	<ul style="list-style-type: none"> Obstacles inévitables 15 po de hauteur ou plus Possibilité d'obstacles évitables Possibilité de pierres mobiles Ponts inévitables : 24 po. de largeur ou moins PT de 4 pi. de hauteur ou plus, largeur du tablier des ponts imprévisible Plusieurs sections peuvent dépasser les critères

Source : <http://www.imbacanada.com/fr/ressources/niveau-de-difficulte-des-sentiers>

13. IMPLIQUEZ-VOUS!

Si les questions de développement, d'entretien ou d'accès aux sentiers vous interpellent et que vous souhaitez apporter votre aide à la communauté du vélo de montagne, n'hésitez pas à contacter Vélo-Chicoutimi via son site web ou via sa page Facebook pour nous faire part de votre intérêt à y contribuer. Aussi à chaque année, vers la fin avril ou le début mai, Vélo-Chicoutimi tient une Assemblée Générale Annuelle. Nous y présentons le bilan de l'année qui vient de passer et ce qui est au menu pour la prochaine. C'est aussi à ce moment que de nouveaux administrateurs peuvent être nommés.